



HYDREAU LY S

EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU

Le mardi 28 mai 2024 à 18h le Bureau d'HYDREAU LY S légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

OBJET : 2024/02 : INTEGRATION DE L'OPERATION RELATIVE AU COLLECTEUR VERSAILLES SUD AU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ISSU DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN VERSANT OUEST D'HYDREAU LY S

Sont présents :

CA VGP : Marc TOURELLE, Benoît RIBERT, Richard RIVAUD

CA SQY : Eva ROUSSEL, Henri-Pierre LERSTEAU

EPT GPSO : Jacques BISSON, Grégoire DE LA RONCIERE

Absents excusés : Françoise BEAULIEU, Laurent RICHARD, Gérard PARFAIT, Sonia BRAU, François DARCHIS

Date de la convocation : 22 mai 2024

Secrétaire de séance : Richard RIVAUD

Date d'affichage électronique : 31 juillet 2024

Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 7 Votants : 7

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception en Préfecture :*

- *Date de sa publication et/ou de sa notification*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux. Pour plus d'informations, voir le Guide de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20240528-DEC202402-DE
Date de réception en préfecture : 21/07/2024
Date de réception préfecture : 31/07/2024

Décision à valeur délibérative - 2024/02

OBJET : Intégration de l'opération relative au collecteur Versailles Sud au Plan Pluriannuel d'Investissement issu du Schéma Directeur d'Assainissement du Bassin Versant Ouest d'HYDREAULYS

Vu le SDA établi par EGIS le 21 mars 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le collecteur n°1 dit « Versailles Sud » transporte les eaux usées et pluviales du quartier Saint-Louis à Versailles vers l'usine d'épuration Carré de Réunion à Saint-Cyr-l'Ecole et Bailly en transitant principalement sous le Grand Parc du Château de Versailles,

Considérant que par décision préfectorale en date du 25 mars 2021, l'ouvrage a été confirmé en tant qu'appartenant au réseau public d'eau et d'assainissement et en conséquence propriété d'HYDREAULYS,

Considérant que le collecteur a fait l'objet de plusieurs études diagnostiques en vue de sa réhabilitation depuis sa création au XVIIIème siècle et la dernière étude réalisée avec le concours d'un Architecte en Chef des Monuments Historiques a conclu à la nécessité d'une réhabilitation complète du collecteur avec reconstruction partielle,

Considérant que ces diagnostics ont été identifiés en phase 1 du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) du Bassin Versant Ouest mais ont été omis des phases ultérieures et notamment de celles permettant d'établir le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) Travaux,

Considérant qu'afin d'être éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les travaux de réhabilitation du collecteur doivent ainsi être inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) Travaux issu du Schéma Directeur d'Assainissement,

Considérant qu'il est en conséquence demandé aux membres du Bureau d'intégrer la réhabilitation du Collecteur Versailles Sud au Plan Pluriannuel d'Investissement du Schéma Directeur d'Assainissement d'HYDREAULYS en priorité 1 afin de permettre de solliciter les subventions afférentes auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à modifier le Plan Pluriannuel d'Investissement issu de la phase 4 du Schéma Directeur d'Assainissement pour y intégrer la réhabilitation du Collecteur Versailles Sud en priorité 1.

PREND ACTE que cette intégration se fera par modification des différents rapports de phase par le bureau d'études ayant rédigé le Schéma Directeur d'Assainissement.

**Pour-Extrait Conforme
A Versailles, le 28 mai 2024**

Le Président

Marc TOURELLE

Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20240528-DEC202402-DE
Date de télétransmission : 31/07/2024
Date de réception en préfecture : 31/07/2024